



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr : Général
21 février 2025 Original :

Anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième
session Point 36 de
l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Quatre-vingtième
année

La situation en Afghanistan et ses implications pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [74/9](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2727 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de la situation en Afghanistan et de la mise en œuvre du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au infranational.

2. Le rapport fait le point sur les activités des Nations unies en Afghanistan, y compris les efforts politiques, humanitaires et en matière de droits de l'homme, depuis la publication du rapport précédent, daté du 6 décembre 2024 ([A/79/675-S/2024/876](#)).

II. Développements pertinents

3. Le chef taliban, Haibatullah Akhundzada, a pris de nouvelles mesures pour consolider son autorité, notamment en organisant des réunions clés sous sa direction à Kandahar et en nommant des loyalistes à des postes importants. Les autorités de facto ont imposé de nouvelles restrictions à l'accès des femmes à l'enseignement médical et ont continué à s'engager auprès du public pour faire appliquer strictement la loi sur propagation de la vertu et la prévention du vice. Différents segments de la population afghane, en particulier les femmes, ont fait part à l'ONU en Afghanistan de leurs préoccupations concernant les effets négatifs de la loi sur leur vie et leurs moyens de subsistance. L'État islamique en Irak et au Levant-Khorasan (ISIL-K) a revendiqué plusieurs attentats, dont l'assassinat ciblé du ministre de facto des réfugiés et du rapatriement, Khalil Ur-Rahman Haqqani, tandis que plusieurs groupes d'opposition armés ont également revendiqué des attentats. Toutefois, ni ISIL-K ni les groupes d'opposition n'ont sérieusement menacé la mainmise des talibans sur le pouvoir et le territoire. Fin janvier, le plan de réponse aux besoins humanitaires de l'Afghanistan pour 2025, qui vise 16,8 millions de personnes sur les 22,9 millions estimées dans le besoin, n'avait reçu que 3,5 % de l'aide de l'Union européenne.



Le Cadre stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan pour 2023-2025 a reçu moins de 11 % des 2,53 milliards de dollars requis pour 2025.

A. Développements politiques

4. Le chef des Taliban aurait organisé à Kandahar des réunions importantes avec des fonctionnaires de facto basés à Kaboul et d'autres fonctionnaires de facto de haut niveau. Le 5 novembre 2024, le chef des Taliban aurait tenu une réunion à Kandahar avec plusieurs hauts fonctionnaires de facto, dont le président de la Cour suprême de facto, Abdul Hakim Haqqani, le ministre de l'intérieur de facto, Sirajuddin Haqqani, et le ministre des finances de facto, Naser Akhund. L'une des principales décisions prises lors de cette réunion aurait été la nomination du chef du nouveau département de facto de la propriété publique, de l'identification, de l'enregistrement et de la protection. Ce département a été créé par un décret daté du 14 octobre 2024 qui centralisait l'autorité chargée de superviser l'inventaire, l'enregistrement et la distribution des armes, des munitions, des véhicules et de l'équipement militaire sous l'autorité du chef des Taliban.

5. Le 4 décembre, le porte-parole des autorités de facto, Zabihullah Mujahid, a informé les médias qu'une réunion du cabinet de facto se tenait à Kandahar sous la direction du chef des Taliban et en présence du vice-premier ministre de facto chargé des affaires politiques, Mawlawi Abdul Kabir, et d'autres fonctionnaires de facto. Des rapports ultérieurs ont indiqué que le chef des Taliban et des hauts fonctionnaires de facto ont participé à plusieurs réunions au cours desquelles une série de questions, y compris les activités des organisations internationales, ont été discutées.

6. Par ailleurs, des rapports indiquent que, du 17 au 21 décembre, le chef des Taliban a rencontré le vice-premier ministre de facto chargé des affaires économiques, Abdul Ghani Baradar, le ministre de facto chargé de l'économie, Qari Din Mohammad Hanif, et d'autres fonctionnaires de facto pour discuter de la présence d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales en Afghanistan. Aucune annonce officielle n'a été faite sur le contenu des discussions. Le 17 décembre, les autorités de facto ont annoncé sur les médias sociaux qu'une session spéciale de la Commission économique de facto, présidée par le dirigeant taliban, s'était tenue à Kandahar. Les décisions prises lors de cette session concernaient, entre autres, l'attribution de terres à des fins résidentielles, industrielles et agricoles, le développement d'infrastructures essentielles, l'avancement du projet de mine Hajigak, la distribution d'électricité dans la province d'Helmand et la lutte contre les pratiques sociales incompatibles avec la charia et les normes culturelles afghanes.

7. Au cours de la période couverte par le rapport, de hauts responsables de facto ont mené des actions de sensibilisation à l'intérieur et à l'extérieur de Kaboul. Par exemple, le ministre de facto de propagation de la vertu et de la prévention du vice, Mohammad Khalid Hanafi, a tenu des réunions dans les provinces de Farah, Helmand, Herat, Kandahar, Nuristan et Uruzgan, au cours desquelles il a appelé à une application stricte de la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice. D'autres messages ont mis l'accent sur la nécessité d'appliquer la charia et de préserver le système islamique.

8. La société civile, les groupes de femmes et les activistes ont continué à exprimer leurs préoccupations auprès de la MANUA et sur les médias sociaux concernant la mise en œuvre de la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice, déclarant que l'application renforcée de la loi entravait, par exemple, la prestation de services de santé, en particulier pour les femmes et d'autres groupes vulnérables. Ils ont indiqué que, bien que la mise en œuvre de la loi ait affecté de manière disproportionnée les femmes et les filles, tant les hommes que les femmes ont été affectés négativement, en particulier ceux qui travaillent dans de petites entreprises, y compris les centres d'éducation privés, les barbiers et les coiffeurs, les tailleurs, les traiteurs de mariage et les restaurants, ce qui a entraîné une réduction ou une perte totale de revenus et d'opportunités d'emploi. La MANUA a reçu des rapports d'hommes et de femmes de tout l'Afghanistan critiquant l'exclusion de l'armée de l'Afghanistan.

des femmes au travail et à l'éducation, ce qui, selon eux, prive les familles de leurs revenus, exacerbe la pauvreté et contraint les familles à envisager la migration.

9. Le 26 décembre, le ministère de l'économie de facto a réédité le décret 4293, réaffirmant l'interdiction faite aux femmes afghanes de travailler pour des ONG nationales et internationales. Dans une lettre adressée à l'organe de coordination de l'Agence pour le secours et le développement afghans, le ministère de facto a exhorté les ONG internationales à se conformer à cette directive sous peine de subir des conséquences telles que la suspension de leurs activités et la révocation de leurs licences. Bien qu'aucune nouvelle restriction n'ait été annoncée, certaines ONG ont conseillé à leur personnel féminin afghan de travailler à domicile, tandis que d'autres ont continué à les autoriser à travailler dans des bureaux où des installations séparées pour les hommes et les femmes étaient disponibles et où des dérogations au décret s'appliquaient.

10. Les autorités de facto ont continué à nommer et à remanier des loyalistes talibans - tous des hommes - à des postes de direction. Au national, les nominations ont concerné un ministre de facto, deux vice-ministres de facto et six directeurs au sein des ministères de facto. Le vice-premier ministre de facto chargé des affaires politiques, Abdul Kabir, a été nommé ministre de facto des réfugiés et du rapatriement, en remplacement de Khalil Ur-Rahman Haqqani. Les nominations et remaniements au niveau infranational ont concerné 3 gouverneurs provinciaux de facto, 6 vice-gouverneurs provinciaux de facto, au moins 18 directeurs infranationaux et au moins 12 gouverneurs de district.

11. Au cours de la période considérée, au moins 29 madrasas enregistrées par les autorités de facto, dont 12 madrasas djihadistes, ont organisé des cérémonies de remise de diplômes. Selon les informations disponibles, 1 266 hommes et femmes ont participé à des cérémonies de remise de diplômes.

100 femmes ont été diplômées des madrasas enregistrées par les autorités de facto et 720 hommes ont été diplômés des madrasas djihadistes. Toutefois, le nombre de diplômés n'a pas été systématiquement publié par les autorités de facto. Les hauts fonctionnaires de facto au niveau central et provincial ont continué à utiliser les cérémonies de remise des diplômes des madrasas comme plate-forme de communication publique, appelant à l'unité nationale et à l'adhésion à la , et soulignant l'importance de l'éducation religieuse pour les jeunes.

12. Le 22 décembre, les autorités de facto ont annoncé que le chef des Talibans avait approuvé six décrets portant sur diverses questions, notamment les pensions, l'interdiction de la traite des personnes et le développement du secteur privé. L'un d'entre eux, un décret de huit articles daté du 10 décembre sur les pensions, a été introduit après des mois de protestations des retraités de la fonction publique contre le non-paiement des pensions et a établi un tribunal spécialisé pour traiter les demandes de pension en collaboration avec le ministère des finances de facto et d'autres institutions gouvernementales de facto. Environ 170 000 retraités n'ont pas été payés depuis la prise de pouvoir des Talibans. La majorité des retraités, dont beaucoup sont confrontés à des difficultés économiques, ont fait part à la MANUA et aux médias de leur frustration face à ce qu'ils considèrent comme un processus bureaucratique lourd. Le 22 décembre, le ministère de la justice de facto a republié un décret initialement publié en novembre 2022 annulant toutes les accusations, poursuites et condamnations, ainsi que les procédures pénales engagées contre tous les "moudjahidin" talibans par les tribunaux de l'ancienne République islamique d'Afghanistan, et ordonnant que les dossiers correspondants soient effacés.

13. Le 12 janvier 2025, le ministre de la Justice de facto, Abdul Hakim Sharae, a présidé une réunion de la Haute Commission de facto pour les avocats de la défense. Les participants ont discuté des difficultés rencontrées par les avocats de la défense dans leur travail, y compris l'accès aux clients en détention et le comportement de nombreux juges de facto qui entravent la capacité des avocats de la défense à représenter leurs clients de manière indépendante dans les tribunaux de facto. Les avocats de la défense ont rapporté à la MANUA que les juges de facto préfèrent utiliser les aveux dans les procédures pénales, ce qui affecte leur capacité à représenter leurs clients. Le 12 janvier, la Cour suprême de facto a réitéré son annonce de mars 2022 selon laquelle les services fournis par les tribunaux de facto sont gratuits et a invité le public à dénoncer les personnes qui perçoivent de l'argent pour de tels services.

14. Les informations contenues dans les rapports publics publiés par les autorités de facto indiquent que, du 31 octobre 2024 au 21 janvier 2025, 15 conflits locaux, y compris des conflits liés à des questions familiales et communautaires et à des droits fonciers et à l'eau, ont été résolus par la médiation des anciens des communautés locales, des érudits religieux et des autorités de facto dans 13 provinces.

15. Du 31 octobre 2024 au 15 janvier 2025, les bureaux locaux de la MANUA ont facilité 192 activités de sensibilisation impliquant un éventail d'acteurs, notamment la société civile afghane, les jeunes, les anciens des tribus, les journalistes, les entrepreneurs et les femmes activistes. Ces acteurs ont souligné, entre autres, l'importance de l'éducation, y compris dans les sciences modernes, pour les hommes et les femmes, des possibilités d'emploi pour les jeunes et les anciens employés du gouvernement, de la préservation de l'espace civique et de l'amélioration des soins de santé, de l'eau et des installations agricoles.

16. Le 27 décembre, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse sur l'Afghanistan dans lequel les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact des restrictions imposées par les Talibans aux femmes et aux jeunes filles, et ont appelé à leur annulation. Le Conseil s'est également inquiété de la situation humanitaire et économique et a appelé les Talibans à prendre des mesures pour lutter contre le terrorisme et s'attaquer au problème des stupéfiants. En outre, il a souligné l'importance du rôle des Nations unies et le fait que le dialogue, la consultation et l'engagement de toutes les parties prenantes afghanes concernées, de la région et de la communauté internationale au sens large, y compris dans le cadre des réunions des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan convoquées par les unies, sont essentiels pour parvenir à un règlement politique. Le Conseil a souligné qu'il importait d'élaborer une feuille de route politique.

17. Suite aux recommandations de l'évaluation indépendante réalisée en application de résolution 2679 (2023) du Conseil de sécurité (S/2023/856, annexe) et aux discussions de troisième réunion des envoyés spéciaux sur l'Afghanistan, qui s'est tenue à Doha les 30 juin et 1er juillet 2024, la MANUA a lancé un groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants et un autre sur le secteur privé. Le Secrétariat et la MANUA développent également une feuille de route politique pour faciliter un engagement plus cohérent, coordonné et structuré entre la communauté internationale et les autorités de facto.

B. Sécurité

18. Du 1er novembre 2024 au 31 janvier 2025, l'ONU a enregistré 2 081 rapports d'incidents liés à la sécurité, soit une baisse de 16,8 % par rapport à la même période en 2023/2024. En outre, il y a eu 108 incidents de vol, marquant une augmentation de 129 % par rapport à la même période en 2023/2024.

19. Entre le 1er novembre 2024 et le 31 janvier 2025, l'opposition armée n'a pas remis en cause de manière significative le contrôle territorial exercé par les Taliban. Les Nations unies ont vérifié 91 attaques revendiquées par les groupes d'opposition armés. Le Front de résistance nationale et le Front de libération de l'Afghanistan ont revendiqué respectivement 53 et 21 attaques. Le Front pour la souveraineté du peuple a revendiqué une attaque. Les auteurs des 16 autres attaques n'ont pas été vérifiés. Les attentats vérifiés comprennent celui qui s'est produit le 28 décembre à Kaboul, près de l'hôpital Sheikh Zayed et à proximité du ministère de l'intérieur de facto, revendiqué par le Front de résistance nationale, et deux attentats distincts, l'un le 19 décembre et l'autre le 31 décembre, qui se sont produits près de l'aérodrome de Bagram dans le district de Bagram, dans la province de Parwan, revendiqués par le Front de libération de l'Afghanistan.

20. Du 1er novembre 2024 au 31 janvier 2025, l'ISIL-K aurait mené six attaques visant des minorités religieuses, des fonctionnaires de facto et des institutions en Afghanistan. Parmi ces six attaques, l'ISIL-K a notamment revendiqué l'assaut d'un sanctuaire soufi dans le district de Nahrin, dans la province de Baghlan, le 21 novembre, au cours duquel au moins 11 fidèles ont été tués. Le 11 décembre, l'ISIL-K a revendiqué

L'ISIL-K a revendiqué la responsabilité d'un attentat-suicide perpétré dans une mosquée située à l'intérieur du ministère de facto des réfugiés et du rapatriement à Kaboul, qui a tué le ministre de facto et trois autres personnes et en a blessé quatre autres. Le 7 janvier, l'ISIL-K a revendiqué un attentat dans le district de Baghlan-e Jadid, dans la province de Baghlan, qui a tué un religieux de la grande mosquée et blessé une personne. Le 21 janvier, l'ISIL-K a revendiqué le meurtre d'un ressortissant chinois et d'un membre des forces de sécurité de facto dans le district de Khwaja Baha ud Din, dans la province de Takhar.

21. Du 1er novembre 2024 au 31 janvier 2025, six incidents armés impliquant les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont été signalés. Les autorités de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont considérablement renforcé leur présence militaire le long de la frontière dans les régions de l'est, du sud-est et du sud. Le 24 décembre, le Pakistan a mené des frappes aériennes sur des repaires présumés du Tehrik-e Taliban Pakistan dans le district de Barmal, dans la province de Paktika. Le 27 décembre, des affrontements armés entre les forces de sécurité de facto et les forces pakistanaises ont eu lieu dans le district d'Ali Sher, dans la province de Khost. Les 27 et 28 décembre, des bombardements transfrontaliers ont lieu dans les districts d'Ali Sher et de Tirezai, dans la province de Khost, et dans le district de Dand Patan, dans la province de Paktiya. Le 29 décembre, en raison des affrontements et des bombardements, les opérations humanitaires des Nations unies dans les districts frontaliers des provinces de Paktika, Khost et Paktiya ont été suspendues jusqu'au 6 janvier 2025. Le 3 janvier, des tirs d'artillerie transfrontaliers en provenance du Pakistan ont touché plusieurs villages du district de Tirezai et, entre le 9 et le 11 janvier, des tirs d'artillerie et des affrontements armés ont eu lieu dans le district de Dangam, dans la province de Kunar. Le 10 janvier, des tirs de mortier et des affrontements violents dans le district de Sar Kani ont entraîné le déplacement d'environ 250 familles.

22. Entre le 1er novembre 2024 et le 31 janvier 2025, au moins deux incidents d'assassinats ciblés de hauts commandants du Tehrik-e Taliban Pakistan par des auteurs non identifiés ont été signalés dans la province de Kunar. Un commandant du Tehrik-e Taliban Pakistan aurait été tué et deux autres commandants auraient été blessés le 30 novembre dans le district de Shultan, et quatre hauts commandants du Tehrik-e Taliban Pakistan auraient été tués dans le district de Shigal le 3 décembre.

23. Du 1er novembre 2024 au 31 janvier 2025, l'ONU a enregistré 42 rapports d'incidents de sécurité et affectant directement son personnel, dont 2 enlèvements d'un membre du personnel national à charge, 1 incendie accidentel, 10 accidents de la route, 6 arrestations, 1 agression, 12 cas de harcèlement, d'intimidation et de menace de violence, 6 restrictions de mouvement, 1 rassemblement public non violent et 3 incidents de vol et de braquage. Le 2 février, un membre des forces de sécurité de facto positionnées à l'extérieur des murs d'enceinte du complexe des Nations Unies à Kaboul a tiré des coups de feu sur un poste d'observation du complexe, blessant un garde de sécurité international sous contrat avec les Nations Unies. Le tireur présumé a été retrouvé mort par la suite à l'extérieur des murs d'enceinte du complexe.

24. La MANUA a élaboré un cadre de réduction des risques pour les armes légères et de petit calibre afin d'aider la mission et les parties prenantes concernées à prendre des mesures pratiques de réduction des risques pour faire face aux menaces liées aux flux d'armes illicites en Afghanistan et dans la région. En outre, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a soutenu la MANUA en élaborant, par l'intermédiaire de sa section sur le trafic d'armes à feu et de son programme mondial sur les armes à feu, un plan triennal de surveillance du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. L'accès aux données de toutes les parties prenantes reste un défi pour les efforts de la Mission en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre.

C. Coopération régionale

25. Les 25 et 26 novembre 2024, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, Roza Otunbayeva, a participé à l'atelier de formation de la MANUA.

quatorzième réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale. Lors de cette réunion, qui s'est tenue à Tachkent, les participants ont souligné la nécessité d'une action collective pour relever les défis communs en Asie centrale et en Afghanistan. Les 11 et 12 janvier, elle a participé à la Conférence internationale sur l'éducation des filles dans les communautés musulmanes, organisée par la Ligue mondiale musulmane et tenue à Islamabad sous les auspices du bureau du Premier ministre pakistanais. Les participants ont publié la déclaration d'Islamabad, dans laquelle ils soulignent que l'éducation des filles est un droit fondamental et que les mesures prises pour entraver l'exercice de ce droit constituent un grave détournement des principes religieux pour légitimer des politiques de privation et d'exclusion.

26. Des fonctionnaires de haut niveau se sont rendus dans des pays de la région pour participer à des forums multilatéraux visant à promouvoir la coopération dans les domaines du commerce, de la finance et de la connectivité. Le 9 novembre, le vice-ministre de facto des travaux publics pour les chemins de fer, Mohammad Ishaq Sahibzada, a assisté à la quatre-vingt-unième session du Conseil des transports ferroviaires de la Communauté des États indépendants à Tachkent, où il s'est également entretenu avec des responsables des chemins de fer du Kazakhstan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. Il a également participé à la trente-quatrième conférence régionale de l'Union internationale des chemins de fer à Türkiye le 27 novembre. Le 9 novembre, le gouverneur de facto de la Banque centrale, Noor Ahmad Agha, a participé à la dix-neuvième réunion annuelle de l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques et la Banque islamique de développement à Bahreïn. Le 19 novembre, le ministre de facto des communications et des technologies de l'information, Najibullah Haqqani, a participé à la Conférence mondiale sur l'Internet 2024 en Chine. Du 27 au 30 novembre 2024, le ministre de facto du commerce et de l'industrie, Noorudin Azizi, a participé à l'exposition commerciale Halal Expo à Istanbul, Turquie. Le 3 décembre 2024, le ministre de facto de la santé publique, Mawlawi Noor Jalal Jalali, a participé à la conférence mondiale sur la médecine traditionnelle en Chine.

27. Du 11 au 24 novembre 2024, le chef de facto de l'Agence nationale de protection de l'environnement, Matiul Haq Khalis, a participé à la vingt-neuvième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à Bakou en tant qu'invité de l'État hôte. Des experts d'ONG afghanes et des activistes climatiques de l'intérieur et de l'extérieur de l'Afghanistan, y compris des femmes, ont participé à des événements parallèles à la session.

28. Des fonctionnaires de haut niveau ont effectué des visites bilatérales dans des pays de la région afin de promouvoir la coopération économique. Le 2 décembre 2024, le vice-ministre de facto de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage, Sadrazam Osmani, a conduit une délégation en République islamique d'Iran pour discuter de la coopération agricole. Le 4 décembre 2024, le chef de facto de la compagnie nationale d'électricité (Da Afghanistan Breshna Sherkat), Abdul Bari Omar, ainsi que des fonctionnaires des ministères de facto des affaires étrangères et des finances, se sont rendus au Turkménistan et ont rencontré le président de Turkmenenergo, la compagnie publique d'énergie, et le chef du projet de ligne de transport d'électricité Turkménistan-Afghanistan-Pakistan pour discuter de projets dans le domaine de l'énergie. Le 25 décembre 2024, le directeur général de facto de compagnie nationale d'électricité et le président de Barqi Tojik, la compagnie nationale d'électricité du Tadjikistan, ont signé, en Turquie, un accord pour l'achat d'électricité en 2025. Le 9 janvier 2025, le ministre de facto des affaires étrangères, Amir Khan Muttaqi, a tenu une réunion avec le ministre de l'économie des Émirats arabes unis, Abdullah bin Touq Al Marri, à Abou Dhabi, au cours de laquelle le commerce, la coopération économique et agricole et les questions de transit auraient été abordés. Le 21 janvier 2025, le ministre de l'intérieur de facto et le chef de facto de la direction générale des renseignements, Abdul Haq Wasiq, a rencontré le président des Émirats arabes unis, Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan, à Abou Dhabi.

29. Des délégations régionales se sont rendues en Afghanistan pour dialoguer avec les autorités de facto. Le 19 novembre 2024, des érudits islamiques du Bangladesh et de l'Inde ont rencontré le vice-premier ministre de facto chargé des affaires économiques. Du 23 au 25 novembre 2024, le secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, Sergei Shoigu, et l'envoyé spécial de la Chine pour l'Afghanistan, Yue Xiaoyong, se sont rendus séparément en Afghanistan. Le 26 janvier, le ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Seyed Abbas Araghchi, a rencontré le ministre des affaires étrangères de facto à Kaboul et a discuté du renforcement des relations bilatérales et d'autres questions d'intérêt commun.

30. Le 20 novembre 2024, le nouvel ambassadeur d'Ouzbékistan en Afghanistan a présenté une copie de ses lettres de créance au ministre des Affaires étrangères de facto. Le 22 décembre 2024, l'Arabie saoudite a annoncé la réouverture de son ambassade à Kaboul.

31. La MANUA a continué à participer aux efforts de coopération régionale et à les faciliter. Elle a notamment organisé des réunions régulières et ad hoc avec les missions diplomatiques basées à Kaboul, ainsi que d'autres rencontres bilatérales avec des diplomates en visite.

III. Droits de l'homme

32. Des attaques faisant des victimes civiles ont été enregistrées au cours de la période couverte par le rapport. Au moins 81 civils (37 hommes, 8 femmes, 18 filles et 18 garçons) ont été tués et au moins 111 autres (57 hommes, 9 femmes, 15 filles et 30 garçons) ont été blessés lors de ces attaques. Le 21 novembre, des hommes armés ont abattu 11 fidèles soufis dans une mosquée de la province de Baghlan. L'ISIL-K a revendiqué l'attaque. D'autres groupes ont également revendiqué des attaques ayant fait des victimes civiles.

33. Entre le 1er septembre et le 31 décembre 2024, l'équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information pour l'Afghanistan a recensé quelque 360 violations graves à l'encontre d'environ 130 enfants, dont au moins 30 filles. Les violations les plus courantes sont le refus d'accès à l'aide humanitaire et les meurtres et mutilations, les engins explosifs demeurant la principale cause de pertes en vies humaines chez les enfants.

34. Les munitions non explosées ont continué à blesser des civils, principalement des enfants. Au cours de la période considérée, 9 civils ont été tués (4 hommes, 2 filles et 3 garçons) et 36 ont été blessés (10 hommes, 1 femme, 8 filles et 17 garçons).

35. La violence armée transfrontalière entre les forces pakistanaises et les forces de sécurité de facto a également fait des victimes civiles. Le 24 décembre, dans la province de Paktika, des frappes aériennes menées par les forces de sécurité pakistanaises ont fait au moins 45 morts (30 enfants, 8 femmes et 7 hommes) et 8 blessés (6 enfants et 2 femmes) parmi les civils. Le 28 décembre, dans la province de Paktiya, des tirs transfrontaliers entre les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont fait trois morts et six blessés. L'ambassade du Pakistan en Afghanistan a informé la MANUA par écrit que " les préoccupations du Pakistan concernant l'inaction des autorités intérimaires afghanes contre TTP, qui bénéficie d'un refuge sur le sol afghan, et concernant les attaques terroristes planifiées et orchestrées côté afghan de la frontière, sont bien documentées et connues du domaine public " et a noté qu'il y avait eu " des tirs non provoqués sur les installations et le personnel de sécurité pakistanais depuis l'autre côté de la frontière ".

36. violations des droits de l'homme à l'encontre d'anciens fonctionnaires et d'anciens membres des forces de défense et de sécurité nationales afghanes ont continué d'être signalées, malgré l'amnistie générale de 2021. La MANUA a recensé au moins un meurtre, 37 arrestations et détentions arbitraires et 18 cas de torture et de mauvais traitements à l'encontre d'anciens fonctionnaires et d'anciens membres des forces de défense et de sécurité afghanes.

d'anciens fonctionnaires et d'anciens membres des forces de défense et de sécurité nationales afghanes.

37. Au cours de la période couverte par le rapport, la MANUA a documenté les expériences des lesbiennes, gays, bisexuels, trans, intersexes et queers en matière d'arrestations arbitraires, de torture et de violence sexuelle dans les lieux de détention par des fonctionnaires de facto.

38. Le 13 novembre, à Gardez, dans la province de Paktiya, un homme a été exécuté en public après avoir été reconnu coupable d'un meurtre qu'il aurait commis alors qu'il était mineur. Un ordre d'application de la peine de mort dans cette affaire a été émis et approuvé par les trois niveaux judiciaires du tribunal militaire de facto (primaire, d'appel et suprême) avant l'approbation finale par le chef des Taliban.

39. Le ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice a continué à appliquer la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice, y compris dans le secteur des médias. En novembre, dans la province de Khost, deux stations de radio ont été suspendues pour avoir diffusé de la musique de fond pendant leurs programmes. Elles ont été autorisées à reprendre leurs émissions après avoir garanti qu'elles s'abstiendraient de diffuser de la musique. Le 4 décembre, dans la province de Kaboul, le département de facto pour la propagation de la vertu et la prévention du vice a arrêté des employés d'une chaîne de télévision pour avoir doublé des séries télévisées jugées contraires aux principes islamiques et à la culture afghane. Ils ont été libérés à la mi-décembre dans l'attente d'une procédure judiciaire. Dans certains cas, l'exigence du mahram a été appliquée de manière plus stricte que ce qui est stipulé dans la loi, ce qui a encore plus affecté l'accès des femmes aux services. Par exemple, dans certaines provinces, le département de facto exigeait que les patientes soient accompagnées d'un mahram pour utiliser les installations de soins de santé et que travailleuses de la santé soient accompagnées d'un mahram pour se rendre au travail.

40. Le 26 novembre, la MANUA et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport sur l'état de la liberté des médias en Afghanistan. Le rapport constate que l'ingérence des autorités de facto dans le contenu éditorial et le fonctionnement des médias a considérablement réduit la liberté des médias. L'interdiction de diffuser de la musique et des pièces de théâtre, combinée à la facilité d'accès aux programmes étrangers sur Internet et par satellite, ainsi que les difficultés économiques du pays, ont contribué à une diminution de l'audience et des revenus des médias. Les journalistes et les travailleurs des médias ont fait l'objet de menaces, de mauvais traitements, d'arrestations arbitraires et de détentions. Les restrictions imposées aux femmes dans les médias leur ont interdit de travailler dans le secteur ou les ont confinées principalement à des tâches de bureau. Le ministère de facto de l'information et de la culture a rejeté les conclusions du rapport, déclarant qu'"aucun journaliste n'a été détenu en tant que journaliste".

41. D'autres restrictions ont été imposées à droit des femmes à l'éducation. Le 2 décembre, le vice-ministre de facto de la santé publique, Bakht-ur-Rahman Sharafat, a informé les directeurs d'instituts médicaux réunis à Kaboul que le chef taliban avait émis un ordre interdisant aux femmes et aux filles de suivre des cours de médecine dans des domaines tels que la profession de sage-femme, les soins infirmiers, les soins dentaires et la nutrition à partir du 3 décembre. En novembre, les départements de l'éducation de facto des provinces de Paktiya et de Nangarhar ont ordonné aux écoles et aux ONG gérant des programmes d'apprentissage accéléré de suspendre les cours pour filles pour une durée indéterminée. Le 18 janvier, lors de la remise des diplômes d'une madrasa dans la province de Khost, le vice-ministre des affaires étrangères de facto, Sher Mohammad Abbas Stanekzai, a appelé les dirigeants talibans à revoir politique en matière d'éducation des filles et à garantir l'accès universel à l'éducation pour les garçons comme pour les filles.

42. Les autorités de facto ont continué à mettre en œuvre des politiques discriminatoires qui affectent le droit des femmes à travailler. Outre le fait que les autorités de facto ont réitéré l'interdiction faite aux femmes afghanes de travailler pour des ONG, la MANUA a constaté que les départements de facto du travail et des affaires sociales refusaient de délivrer des permis de travail à des femmes dans les villes suivantes

dans certaines provinces pour des emplois au sein d'ONG nationales et internationales. Du 4 au 6 janvier, à Kandahar, seuls les hommes ont été autorisés à participer à une foire commerciale, les femmes étant exclues, tant en tant qu'exposantes que clientes.

43. La MANUA a enregistré des incidents de violence sexiste à l'encontre des femmes et des filles, notamment des meurtres, des crimes dits d'honneur, des mariages d'enfants, des mariages forcés, des viols, des violences domestiques et des suicides dus à des violences domestiques. Dans certains cas, des fonctionnaires de facto ont renvoyé des affaires extrêmement graves, telles que des tentatives de meurtre, à la médiation, malgré la volonté déclarée des victimes de rechercher une solution judiciaire formelle.

44. Fin janvier 2025, le Bureau de l'administration pénitentiaire de facto a déclaré détenir environ 25 500 personnes, dont quelque 1 900 femmes et 450 enfants qui les accompagnent, ainsi que 1 400 mineurs. Sur ordre du chef des Talibans, la Cour suprême de facto a publié une circulaire datée du 14 décembre 2024 demandant aux cours d'appel de facto de mettre en place des comités dans chaque province afin d'identifier les personnes pouvant bénéficier d'une grâce ou d'une réduction de peine. En janvier, le bureau de facto de l'administration pénitentiaire a indiqué que plus de 670 prisonniers avaient été libérés des prisons du pays, notamment de la prison de Pul-e Charkhi à Kaboul, et que les peines de 1 145 autres prisonniers avaient été réduites.

45. Le 23 janvier, le procureur de la Cour pénale internationale a demandé à une chambre préliminaire de la Cour de délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre chef des talibans et du juge en chef de facto, déclarant qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'ils sont responsables du crime contre l'humanité de persécution fondée sur le sexe.

IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

46. La Banque mondiale, dans sa mise à jour sur le développement de l'Afghanistan de décembre 2024, indique que l'économie afghane a connu une croissance modeste de 2,7 %, tirée principalement par une augmentation de la consommation privée, après deux années de contraction significative. Cependant, l'état de l'économie reste instable et fragile, en raison de l'incertitude politique, de l'isolement financier, des restrictions persistantes à la participation économique des femmes, des déséquilibres commerciaux et de la faiblesse des investissements publics, qui entravent le développement. La plupart des ménages ont eu du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux, le chômage et la pauvreté restant très répandus. Les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les populations déplacées, ont continué à supporter le poids des difficultés économiques en raison d'une protection sociale inadéquate.

47. D'autres indicateurs macroéconomiques ont montré une croissance modeste au cours de la période de référence. En novembre 2024, les prix ont baissé de 0,4 % d'un mois à l'autre, inversant la tendance à la hausse observée depuis le mois d'août. Les coûts du logement ont augmenté tandis que les denrées alimentaires sont restés stables, bien que les prix de l'huile et des légumes aient augmenté en raison de conditions météorologiques extrêmes. En novembre, les prix globaux étaient inférieurs de 3,8 % en glissement annuel, soutenus par une faible demande, un Afghani plus fort et une offre agricole excédentaire. L'afghan s'est apprécié en moyenne de 15,7 % par rapport au dollar des États-Unis en 2024 par rapport à 2023, en raison des contrôles monétaires et des entrées de dollars pour les opérations humanitaires. Il s'est toutefois déprécié de 4,8 % entre novembre et décembre 2024. Les importations ont fait un bond de 40 pour cent en glissement annuel pour s'établir à 100,8 milliards de dollars. Les recettes ont augmenté de 10,8 milliards de dollars en 2024, sous l'effet d'une hausse des importations de denrées alimentaires, de produits chimiques, de minéraux et de matériel de transport, tandis que les exportations ont baissé de 5 %. La collecte des recettes est restée forte, atteignant 2,5 milliards de dollars au cours des 10 premiers mois de l'année fiscale (mars 2024 à janvier 2025), soit une augmentation de 11,5 % en glissement annuel, grâce à la croissance des recettes non fiscales et douanières, ainsi qu'à l'amélioration de la gestion des frontières et des liens commerciaux avec la République islamique d'Iran et l'Asie centrale.

48. Les autorités de facto ont poursuivi leur objectif déclaré d'autosuffisance par le développement des infrastructures, l'investissement privé, la production intérieure et de nouvelles réglementations. La construction du tronçon afghan du gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde a commencé en décembre et 81 % de la deuxième phase du projet de canal d'irrigation Qush Tepa avait été achevée en janvier 2025, avec un million d'acres de terres autour du canal affectées à l'agriculture et à l'industrie. La mise en œuvre du projet de la nouvelle ville de Kaboul, conçue pour accueillir 3 millions de résidents, a commencé en décembre. Un total de 30 nouvelles normes pour les matériaux de construction, l'alimentation, l'exploitation minière, les produits pétroliers et d'autres secteurs ont été approuvées afin d'améliorer la qualité des produits. Les procédures de documentation des exportations ont été rationalisées. Le secteur bancaire afghan s'est concentré sur la promotion de l'afghanité, la résolution des problèmes de liquidité et la promotion de la banque islamique. Les procédures d'exploitation minière ont été considérablement simplifiées et 9 contrats à grande échelle et 18 contrats à petite échelle d'une valeur de 3 milliards de dollars ont été accordés par les autorités de facto à des entreprises nationales et internationales entre mars 2024 et janvier 2025. Une coentreprise privée Chine-Afghanistan aurait signé un accord de 30 ans pour établir une cimenterie de 145 millions de dollars dans la province de Logar, qui devrait produire 2 500 tonnes de ciment par jour. Les chiffres relatifs à l'entreprise Chine-Afghanistan n'ont pas été vérifiés de manière indépendante.

49. Le 13 novembre, les autorités de facto ont convoqué la deuxième conférence nationale sur la microfinance, faisant suite à une première conférence tenue en octobre 2023. La conférence visait à encourager les parties prenantes et les bénéficiaires à s'engager dans le secteur de la microfinance, la réglementation en la matière ayant été introduite en 2024. La conférence a abouti à l'annonce de cinq nouvelles institutions de microfinance et à un investissement de 67,4 millions de dollars par les autorités de facto pour soutenir le secteur de la microfinance. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a facilité l'inclusion de 40 personnes issues de différentes institutions financières afghanes dans l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques et dans des programmes de bourses visant à renforcer la capacité du secteur financier, et a soutenu 1 650 micro, petites et moyennes entreprises au moyen de prêts subventionnés.

50. Le 13 février 2025, dans le cadre du suivi de la troisième réunion des envoyés spéciaux sur l'Afghanistan, la MANUA a organisé la première réunion du groupe de travail sur le secteur privé en ligne avec les États membres et les organisations internationales participants, les ministères de facto du commerce et de l'industrie, de l'économie, des finances et des affaires étrangères, la banque centrale de facto, les experts afghans du monde des affaires, y compris les femmes, les institutions financières internationales et les agences des Nations unies concernées. Les discussions de la réunion se sont appuyées sur les résultats de vastes consultations en personne et virtuelles avec un éventail d'hommes et de femmes d'affaires en Afghanistan et à l'étranger, qui ont permis d'affiner la discussion sur quatre domaines d'intervention : la création d'emplois et l'esprit d'entreprise, l'accès au financement, l'intégration des marchés, ainsi que les services bancaires privés et l'infrastructure financière.

51. L'approvisionnement en eau domestique de l'Afghanistan est confronté à des défis majeurs, aggravés par le changement climatique et l'augmentation de la demande. Environ un tiers de la population n'a pas accès aux services de base en matière d'eau potable. La ville de Kaboul, en particulier, doit faire face à un épuisement aigu des nappes phréatiques et à des contraintes d'accès à l'eau, ce qui affecte gravement les femmes et les enfants. Le 5 décembre, la plateforme afghane de l'eau a organisé une réunion sur la crise de l'eau à Kaboul, et le comité provincial sur la crise de l'eau a tenu une réunion le 18 décembre qui a rassemblé le gouverneur de facto de la province de Kaboul, les ministères de facto concernés et les Nations unies.

52. Le 15 janvier, le quatrième forum de coordination de haut niveau s'est tenu à Kaboul sous la coprésidence de la MANUA et des autorités de facto, en vue de renforcer l'engagement des autorités de facto, du système des Nations unies et des partenaires, y compris les ONG internationales et nationales, et les femmes. Les participants

ont souligné la nécessité d'efforts coordonnés, d'opérations d'aide transparentes et d'un dialogue pour répondre aux besoins humains fondamentaux, et ils ont attiré l'attention sur l'impact négatif des restrictions sur la population afghane.

53. Les 2 et 3 décembre 2024, le groupe de travail sur la gestion des risques à l'échelle du système des Nations Unies a évalué les risques et les mesures d'atténuation pour 2025 et a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre plan d'action commun en matière de risques en 2024. En conséquence, évaluation commune des risques pour 2025 indique des niveaux de risque accrus en raison des nouvelles restrictions imposées par les autorités de facto, soulignant l'importance de maintenir une gestion commune des risques coordonnée dans l'ensemble du système des Nations Unies en Afghanistan afin d'assurer la cohérence opérationnelle et des réponses efficaces.

54. Le 3 décembre, le comité directeur du Fonds spécial d'affectation spéciale pour l'Afghanistan s'est réuni pour approuver la note stratégique du fonds pour 2025, qui vise, entre autres, à réorienter le fonds pour qu'il se concentre sur les solutions de déplacement afin de permettre la réintégration durable des personnes déplacées et des rapatriés, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes.

55. En janvier 2025, le réseau afghan de protection contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement a atteint 321 entités et plus de 550 points focaux, issus des Nations unies, d'organisations non gouvernementales et de la société civile, dans le but d'améliorer la coordination, l'établissement de rapports, le renforcement des capacités et les services de soutien. progrès ont été accomplis dans la réduction des risques d'exploitation et d'abus sexuels en Afghanistan, comme en témoigne le fait que le pays est passé du premier rang mondial à la quatrième place dans l'aperçu des risques d'exploitation et d'abus sexuels en 2025 du Comité permanent interorganisations, un indice composite qui rassemble des indicateurs sur une série de facteurs différents susceptibles d'influencer le risque d'exploitation et d'abus sexuels.

V. Aide humanitaire

56. Les besoins humanitaires en Afghanistan restent considérables en 2025, avec 22,9 millions de personnes ont besoin d'aide en raison des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, des risques naturels récurrents et des chocs climatiques, des mouvements de population en cours, y compris des déplacements prolongés, de la faiblesse de l'économie, de l'accès insuffisant aux services de base et des restrictions permanentes imposées au peuple afghan, qui touchent en particulier les femmes et les filles.

57. En novembre, le groupe de travail sur le genre dans l'action humanitaire et le groupe de travail sur l'accès à l'aide humanitaire ont mené leur dixième enquête sur l'impact persistant des interdictions faites aux femmes afghanes de travailler pour les ONG et les unies et des autres restrictions imposées aux femmes, y compris celles stipulées dans la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice. Les résultats ont révélé un déclin de la mobilité du personnel féminin, avec seulement 52 % des personnes interrogées déclarant qu'elles étaient en mesure de se rendre sur les sites de terrain, contre 64 % au cours de la même période en 2024. La promulgation de la loi a accru l'anxiété du personnel concernant les déplacements et le code vestimentaire (54 % dans la dixième enquête, contre 34 % dans l'enquête précédente) et a affecté la capacité du personnel féminin afghan à se présenter au bureau (46 %) et la capacité des partenaires à organiser des réunions avec des femmes afghanes (49 %). Les partenaires ayant répondu à l'enquête ont également signalé le départ d'employées d'organisations en raison de décrets émis par les autorités de facto (43 %). Depuis la réitération, en décembre 2024, de l'interdiction faite aux femmes afghanes de travailler pour des ONG, le groupe de travail sur le genre dans l'action humanitaire a recensé quelques cas d'ONG ayant suspendu le recrutement femmes afghanes.

58. De janvier à décembre 2024, les partenaires humanitaires ont apporté au moins une forme d'aide humanitaire à 20,4 millions de personnes, dont 3 millions de personnes.

qui ont reçu au moins trois types d'aide sectorielle différents. Au total, 13,9 millions de personnes ont reçu un soutien alimentaire et des moyens de subsistance, 8,4 millions de personnes des soins de santé, 4,6 millions d'enfants et de femmes enceintes et allaitantes une aide nutritionnelle, 6,3 millions de personnes une aide à la protection, 5,4 millions de personnes de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 941 000 personnes des abris d'urgence et des articles non alimentaires et 554 000 enfants de l'éducation. Au 29 décembre, le Plan de réponse aux besoins humanitaires Afghanistan pour 2024 avait reçu 1,45 milliard de dollars, soit 47 % des 3,06 milliards de dollars requis.

59. La sécurité alimentaire s'est légèrement améliorée, avec un total de 14,8 millions de personnes confrontées à des niveaux de crise ou d'urgence de l'insécurité alimentaire (phase 3 de la classification intégrée de la sécurité alimentaire et au-delà), contre 15,3 millions de personnes au cours de la même période en 2023. La réduction des possibilités de revenus et les effets persistants de la sécheresse ont continué à alimenter l'insécurité alimentaire. Les taux de malnutrition restent élevés et augmenter de 1 % pour les enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère et de 28 % pour les enfants souffrant de malnutrition aiguë modérée en 2025. Le Programme alimentaire mondial a fourni à 11,8 millions de personnes une aide alimentaire, nutritionnelle et aux moyens de subsistance entre janvier et décembre 2024 et a fourni à 6,4 millions de personnes vulnérables une aide alimentaire et en espèces en novembre et décembre dans le cadre des efforts de repositionnement pour les mois d'hiver.

60. Du 1er octobre au 31 décembre 2024, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a soutenu 5,79 millions de bénéficiaires par le biais d'interventions de soutien aux moyens de subsistance basés sur l'agriculture, y compris l'aide d'urgence, dans un large éventail de domaines, tels que la culture du blé, le jardinage à domicile, la production de volailles de basse-cour, les kits de culture de champignons, les séchoirs solaires et les kits de produits laitiers, ainsi que des transferts monétaires inconditionnels pour 5,64 millions de personnes à travers le pays. La FAO a également réhabilité trois systèmes d'irrigation, s'étendant sur 22 km et couvrant 1 004 ha de zone de commandement pour l'irrigation, organisé 133 groupes d'intérêt commun enracinés dans la communauté, vacciné plus de 4 millions de bovins contre diverses maladies animales, réensemencé 251 ha et réhabilité 75 ha de pâturages dégradés, produit 286 tonnes de semences de soja par le biais d'essais et d'éducation des agriculteurs dans 10 provinces et répondu aux effets dévastateurs des crues soudaines dans deux provinces en nettoyant 71.5 km canaux et en rénovant 234 m de murs de maçonnerie en pierre protégeant les berges des canaux.

61. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 175 262 cas de diarrhée aqueuse aiguë avec déshydratation, 4 722 cas suspects de dengue et 1 221 cas suspects de fièvre hémorragique de Crimée-Congo ont été signalés entre le 1er janvier et le 31 décembre. En outre, 59 753 cas suspects de rougeole, 81 304 cas confirmés de paludisme et 1 357 350 cas de maladie respiratoire aiguë ou de pneumonie ont été . L'OMS, dans le cadre de ses programmes, fournit un soutien technique et financier pour préparer, détecter, enquêter et réagir aux flambées de maladies infectieuses.

62. De janvier à novembre 2024, nombre de cas de traumatismes induits par le conflit, traités et orientés vers des soins secondaires, a augmenté de 0,2 %, atteignant 44 384 cas, contre 44 290 au cours de la même période en 2023. En novembre et décembre 2024, un total de 92 790 enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été admis et traités dans 148 établissements de soins hospitaliers et 3 068 établissements de soins ambulatoires. En outre, 183 274 enfants moins de cinq ans souffrant de malnutrition aiguë modérée ont bénéficié d'un programme d'alimentation complémentaire ciblé. En décembre, 414 équipes mobiles de santé et de nutrition ont atteint des populations dans des zones reculées et mal desservies, offrant plus de 471 600 consultations de soins de santé primaires.

63. Entre le 22 octobre 2024 et le 7 janvier 2025, on estime que 356 329 Afghans sont retournés en Afghanistan, à l'exclusion des détenteurs de passeports munis de visas valides. Ce chiffre comprend 59 217 personnes originaires du Pakistan et 297 112 personnes originaires de la République islamique d'Iran, dont 173 506 ont été expulsées. Au cours de cette période,

Les partenaires humanitaires ont aidé plus de 120 700 rapatriés afghans sans papiers de la République islamique d'Iran et du Pakistan dans les centres d'accueil de l'Organisation internationale pour les migrations. Du 1er janvier au 31 décembre 2024, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a apporté un soutien en matière de protection à 54 720 réfugiés enregistrés et rapatriés assimilés à des réfugiés. Les rapatriés interrogés par le HCR ont indiqué que le soutien financier, le logement, la nourriture, la documentation, l'assistance juridique et l'accès aux services de base étaient les principaux besoins dans les zones de retour. En 2024, le HCR a apporté une assistance directe à plus de 1,3 million de personnes vulnérables en Afghanistan, y compris des services de protection et une aide en espèces et en nature.

64. L'accès humanitaire est resté difficile, avec 418 incidents liés à l'accès humanitaire enregistrés d'octobre à décembre 2024, soit une augmentation de 5 % par rapport à la même période en 2023. Le principal défi était l'interférence des autorités de facto dans les activités humanitaires, représentant 86 % des incidents. Les autres défis comprenaient les restrictions de mouvement (18 incidents) et la violence contre les travailleurs humanitaires (29 incidents), y compris 17 détentions au cours desquelles 41 travailleurs humanitaires ont été détenus, l'environnement physique (5 incidents) et les opérations militaires en cours (1 incident). Ces incidents ont entraîné la suspension temporaire de 161 activités dans diverses régions, ce qui représente une diminution de 25 % par rapport à la période précédente. Les incidents d'accès liés au genre ont augmenté, avec 31 incidents signalés en décembre 2024, contre 18 en novembre 2024.

65. En novembre et décembre, 17,4 km² de terrain ont été déminés, ce qui a facilité le retour en toute sécurité des familles déplacées et a permis des activités agricoles, la construction de routes, le développement de zones résidentielles et l'accès à des pâturages sûrs. La cellule technique de lutte contre les mines, dirigée par les Nations unies, a effectué 297 visites de gestion de la qualité, convoqué 13 réunions de coordination pour assurer une planification et une mise en œuvre efficaces et répondu à 14 demandes d'aide à l'élimination munitions explosives émanant de partenaires humanitaires. Le manque de ressources reste critique, car le financement de la cellule technique de lutte contre les mines doit encore être assuré pour 2025, et pourrait affecter l'assurance qualité, la gestion de la base de données et la coordination de la réponse.

VI. Lutte contre les stupéfiants

66. Dans un rapport publié en novembre 2024, l'ONUDC indique que la production d'opium en 2024 Afghanistan est restée faible pour la deuxième consécutive, malgré une augmentation de 19 pour cent par rapport à 2023, avec une production estimée 433 tonnes et des niveaux de culture encore bien inférieurs à ce qu'ils étaient dans la période précédant la mise en œuvre de l'interdiction de l'opium. La culture, qui auparavant concentrée dans les provinces du sud, s'est déplacée vers les provinces du nord-est, en particulier la province de Badakhshan. Le 27 novembre, l'ONUDC et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ont publié le premier rapport complet sur le traitement de la toxicomanie en Afghanistan, mettant en évidence des disparités importantes dans la distribution des services, l'accessibilité et la représentation des sexes, bien que des services soient disponibles dans 32 des 34 provinces. Les opiacés restent la principale cause d'admission en traitement, avec une demande croissante de services liés à l'utilisation de stimulants, en particulier la méthamphétamine.

67. Entre le 1er novembre et le 31 décembre 2024, le programme de santé de l'ONUDC, en partenariat avec l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, a apporté un soutien à plus de 17 138 femmes qui consomment des drogues ou risquent d'en consommer, ainsi qu'à leurs enfants. L'aide fournie comprenait des soins de santé primaires et reproductifs, des dentaires, des services sociaux de base, une formation professionnelle et des services de soutien aux victimes de la violence sexuelle. L'ONUDC a organisé six séminaires en ligne à l'intention des professionnels de la santé des ONG, de la société civile et des toxicomanes.

L'ONUSD a également organisé une rencontre avec des centres de traitement pour échanger les meilleures pratiques avec des experts internationaux sur les services de traitement résidentiel volontaire. Un programme de moyens de subsistance alternatifs de l'ONUSD a dispensé une formation professionnelle à 301 femmes détenues dans les prisons de Kaboul et d'Herat, 50 femmes ayant suivi la formation à la couture et 18 femmes ayant suivi la formation au tissage de tapis. Le PNUD a aidé 800 agriculteurs, dont 88 femmes, dans six provinces (Badghis, Balkh, Farah, Kandahar, Laghman et Nangarhar) où la culture du pavot était auparavant importante, en leur fournissant une assistance technique et financière. Elle a également soutenu 1 229 agriculteurs (dont 252 femmes) en leur offrant une formation en vulgarisation agricole et en contribuant à remise en état de deux installations de traitement après récolte.

68. Le 28 novembre, dans le cadre du suivi de la troisième réunion des envoyés spéciaux sur l'Afghanistan tenue à Doha, le groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants a organisé sa première réunion en ligne avec les États membres et les organisations internationales participants, ministères de facto des affaires étrangères et de l'intérieur, le ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage, le ministère de la santé publique, les institutions financières internationales et les agences des Nations unies concernées. Le groupe de travail a convenu créer des groupes restreints sur les moyens de subsistance alternatifs, la prévention et le traitement de la toxicomanie, ainsi que la production et le trafic de stupéfiants. Un plan d'action commun sur les moyens de subsistance alternatifs a été présenté lors de la deuxième réunion des membres du groupe de travail, le 12 février.

VII. Soutien à la mission

69. Au 31 janvier 2025, les taux de vacance de postes au sein de la MANUA étaient de 12 % pour le personnel international, 3 % pour les Volontaires des Nations Unies internationaux, 11 pour les Volontaires des Nations Unies nationaux, 15 % pour les administrateurs nationaux et 11 % pour le personnel national, alors que les taux approuvés étaient de 8,3 %, 9,3 %, 5 , 15,5 % et 11,2 , respectivement. La proportion de femmes dans le personnel était de 34 % pour le personnel international, 38 % pour les Volontaires des Nations Unies, 9 pour les administrateurs nationaux et 11 % pour le personnel national. Le programme national des Volontaires des Nations Unies reste une filière essentielle pour les jeunes femmes afghanes qui souhaitent rejoindre le personnel des Nations Unies.

VIII. Observations

70. Bien que le conflit de haute intensité ait pris fin il y a plus de trois ans, l'économie de l'Afghanistan reste fragile et le pays continue de connaître l'une des pires crises humanitaires au monde, avec 22,9 millions de personnes ayant besoin d'aide. Les politiques et pratiques restrictives que les autorités de facto continuent d'imposer à population afghane, en particulier aux femmes, ont encore limité les activités économiques et les moyens de subsistance de la population dans tout le pays et ont entravé l'acheminement de laide aux personnes dans le besoin. Ces politiques des autorités de facto violent le droit international des droits de l'homme et les obligations internationales de l'Afghanistan, risquant d'isoler le pays de la communauté internationale, y compris des donateurs, à un moment où l'aide humanitaire internationale et l'aide aux besoins humains fondamentaux sont d'une importance cruciale pour le peuple afghan.

71. L'ONU reste déterminée à atteindre l'état final décrit dans la résolution 2721 (2023) du Conseil de sécurité, à savoir un Afghanistan en paix avec lui-même et avec ses voisins, pleinement réintégré dans la communauté internationale et respectant les obligations internationales, notamment par le biais des réunions des envoyés spéciaux convoquées par l'ONU et des groupes de travail sur la lutte contre les stupéfiants et le secteur privé. Le maintien d'un consensus international sur l'Afghanistan est de la plus haute importance. Toutes les parties prenantes devront certes faire des compromis, mais ces compromis

devrait être atteint par un dialogue intensifié avec les autorités de facto dans le cadre des obligations et des normes internationales. Je suis encouragé par discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent au sein des groupes de travail en vue de répondre besoins fondamentaux du peuple afghan et d'instaurer la confiance entre les participants.

72. L'application de la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice continue de poser des problèmes multiples aux femmes et aux hommes de toutes les générations, tout en affectant de manière disproportionnée les femmes, dont la liberté de mouvement et l'accès aux services essentiels ont été encore plus restreints. L'éventail des mesures restrictives interdisant aux femmes de travailler dans le secteur des médias et les confinant à des tâches de bureau est alarmant. La liberté d'expression et les garanties d'indépendance des médias doivent être assurées et l'importance des femmes travaillant dans le secteur des médias doit être reconnue. J'invite instamment les autorités de facto à lever toutes les restrictions qui entravent et compromettent la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales par le peuple afghan, en particulier les femmes et les jeunes filles.

73. L'interdiction faite aux femmes et aux jeunes filles de suivre des cours dans les instituts médicaux est non seulement discriminatoire et contraire aux obligations internationales de l'Afghanistan en matière de droits de l'homme, mais elle réduira aussi considérablement le nombre déjà insuffisant de femmes travaillant dans le secteur de la santé en Afghanistan, limitant ainsi davantage l'accès fragile des femmes et des jeunes filles aux soins de santé. L'interdiction faite aux femmes de poursuivre des études de sage-femme et d'autres domaines de la pratique médicale aura des conséquences graves et immédiates sur la mortalité et la morbidité maternelles et néonatales pour les générations à venir. J'exhorte à nouveau les autorités de facto à annuler toutes les décisions visant à interdire l'éducation aux femmes et aux jeunes filles.

74. Les autorités de facto doivent cesser d'appliquer les châtiments corporels, qui constituent une forme de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants au regard du droit international. L'Afghanistan est partie aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme qui interdisent strictement toutes les formes de torture et de mauvais traitements. Le recours à peine de mort pour des crimes commis par des personnes âgées de moins de 18 ans est strictement interdit par le droit international des droits de l'homme. J'invite instamment les autorités de facto à instaurer un moratoire sur les nouvelles exécutions, en vue d'abolir la peine de mort.

75. Les informations persistantes faisant état d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, de tortures et de mauvais traitements à l'encontre d'anciens fonctionnaires et de membres forces de défense et de sécurité nationales afghanes, en dépit de l'engagement publiquement affiché par les autorités de facto en faveur de l'amnistie générale, sont extrêmement préoccupantes. Il est essentiel d'assurer la protection de ces personnes et, en cas de violation de l'amnistie, de mener des enquêtes approfondies et transparentes afin d'établir la responsabilité des auteurs.

76. Le fait que des enfants continuent à perdre la vie et à souffrir de blessures qui changent leur vie à cause de munitions non explosées est à la fois inacceptable et évitable. Il est urgent que la communauté internationale accroisse son soutien aux efforts de déminage et de sensibilisation afin d'éviter de nouveaux dommages.

77. L'accès à l'aide humanitaire continue d'être entravé par des interférences dans les activités d'aide, des restrictions de mouvement, en particulier pour les femmes et les filles, et des violences à l'encontre des travailleurs humanitaires. Les restrictions actuelles imposées aux filles et aux femmes, qui les privent de leurs droits, ne peuvent que condamner la société à un cercle vicieux et croissant de dépendance à l'égard de l'aide, ce qui est insoutenable, et ces restrictions doivent être levées. Les autorités de facto doivent prendre des mesures immédiates pour assurer la sécurité des travailleurs humanitaires, faciliter des opérations humanitaires indépendantes et sans entrave et garantir la participation sûre, significative et complète des femmes afghanes à la réponse humanitaire.

78. Je reste préoccupé par les défis que pose le renforcement des capacités pour absorber le nombre croissant de rapatriés de la République islamique d'Iran et du Pakistan.

et de permettre leur réintégration durable. Les rapatriés sont confrontés à d'immenses défis en matière de réintégration, notamment pour ce qui est de trouver un logement, un emploi et un accès aux services de base. J'appelle la communauté internationale à soutenir les efforts visant à renforcer les capacités d'absorption en Afghanistan afin d'atténuer les risques d'une nouvelle déstabilisation et d'un éventuel exode. J'encourage les pays qui accueillent des réfugiés afghans à continuer d'accorder leur protection à ceux qui en ont besoin et à respecter obligations internationales, en veillant à ce que tout retour en Afghanistan soit volontaire, sûr et digne. J'invite également les États membres à renforcer leur soutien aux réfugiés afghans et à promouvoir un plus grand partage des responsabilités et une solidarité mondiale avec les pays voisins, qui accueillent généreusement les réfugiés afghans depuis des décennies, à un coût considérable.

79. Face à des crises humanitaires complexes à l'échelle mondiale, je reste préoccupé par l'impact de la diminution spectaculaire des fonds destinés à l'Afghanistan et j'appelle la communauté internationale à rester ferme dans son soutien continu aux besoins humanitaires essentiels et aux besoins humains fondamentaux du peuple afghan. Sans les efforts coordonnés de toutes les parties prenantes, des millions d'Afghans - en particulier les femmes et les enfants - continueront d'être confrontés à des difficultés extrêmes et évitables.

80. Les Nations unies continuent de jouer un rôle crucial, non seulement en répondant aux besoins humanitaires et humains fondamentaux, mais aussi en faisant avancer un processus politique visant à rassembler toutes les parties prenantes pour parvenir à une stabilité durable en Afghanistan. J'exprime ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations unies en Afghanistan, sous la direction de ma représentante spéciale, Roza Otunbayeva, ainsi qu'aux ONG partenaires, pour leur dévouement constant et les services qu'elles rendent au peuple afghan dans un environnement extrêmement difficile.
